



Communiqué Pour diffusion immédiate

Consultation sur l'électrification et les changements climatiques **AVIS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Rimouski, 24 octobre 2019. — Le 15 octobre dernier, Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) a fait parvenir un [mémoire](#) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour y exposer en détail ses recommandations dans le cadre de la consultation sur le **Plan d'Électrification et de changements climatiques (PECC)**. L'urgence climatique faisant désormais largement consensus, ce plan devra contenir des mesures claires et concrètes menant à des actions rapides pour répondre à la situation.

Voici les principales **recommandations** promues par le CREBSL dans son document :

GES : Relever la cible de réduction des GES en réponse à la hausse climatique

Le point de départ des mesures inscrites au prochain PECC devra être la **cible de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES)** à atteindre. Celle-ci doit impérativement être **rehaussée** pour respecter l'Accord de Paris dont le Canada est signataire, accord qui vise à limiter le réchauffement planétaire à 2 °C, voire à 1,5 °C.

ÉNERGIE : S'affranchir des énergies fossiles et favoriser les sources renouvelables

Dans le contexte où l'on a l'obligation de réduire nos émissions de GES, le gaspillage d'énergie, particulièrement lorsqu'il s'agit d'hydrocarbures, devient inadmissible. **Améliorer l'efficacité énergétique** s'impose, notamment dans les secteurs du **transport** et du **bâtiment industriel**.

Le **recours prioritaire aux énergies renouvelables** fait aussi partie des avenues à emprunter. Le CREBSL recommande de le faire en tenant compte des réalités régionales pour effectuer des choix de substitution durables pour se sortir de l'usage des énergies fossiles, par exemple l'utilisation de la biomasse forestière pour remplacer le chauffage au mazout au Bas-Saint-Laurent.

TRANSPORTS : Penser réduction et électrification

Un des plus importants domaines de consommation d'hydrocarbures – au Bas-Saint-Laurent comme au Québec –, le secteur des transports doit se transformer plus rapidement. Le CREBSL souhaite que le **financement** et l'**aménagement** dans ce domaine facilitent un véritable passage à des **moyens de transport plus écoénergétiques et moins polluants**, ce qui implique de les rendre plus intéressants que le voiturage individuel ou le camionnage conventionnel.

Le CREBSL s'attend donc à retrouver dans le PECC des mesures de soutien suffisantes pour **développer** – et **électrifier** dans la mesure du possible – le **transport collectif** sur l'ensemble du territoire, de même que pour **implanter des solutions de transport de marchandises moins énergivores et moins coûteuses** collectivement.

De plus, il est indispensable de **revoir les stratégies d'aménagement** du territoire en y intégrant les principes d'**accessibilité** et de **proximité** (réduction des déplacements, circuits courts, etc.)

CHANGEMENTS CLIMATIQUES : Se donner les moyens d'agir pour s'adapter

L'**adaptation aux changements climatiques** est appelée à prendre une place de plus en plus importante dans toutes les régions du Québec. Par conséquent, le CREBSL souhaite voir figurer au PECC un financement conséquent destiné aux municipalités, et ce, pour qu'elles disposent de **moyens** et d'**outils efficaces** pour se **protéger** des **risques** associés au territoire où elles se trouvent (ex. : submersion et érosion côtières, graves inondations et sécheresses sévères, etc.).

Considérant que les événements climatiques extrêmes vont en s'accroissant, un fonds substantiel doit aussi être alloué à l'**acquisition de connaissances**, à la **prévention des risques** et à la **restauration des habitats et des communautés** les plus vulnérables.

POLLUTION : Payer à la hauteur de la responsabilité

Enfin, le CREBSL estime qu'on doit **étendre et resserrer** l'application du **principe de « pollueur-payeur »** : plus un individu ou une entreprise produit de GES ou consomme d'énergies fossiles, plus il ou elle doit contribuer.

Ce principe, soutenu par des mesures de **tarification du carbone** et autres **outils financiers ou fiscaux**, contribuerait à l'atteinte de deux objectifs : d'une part, **induire un changement de comportement** chez les utilisateurs ; d'autre part, recueillir des fonds pour **financer des programmes de transition**, notamment d'électrification et de lutte aux changements climatiques.

Pour accéder au mémoire (version téléchargeable) :

http://www.crebsl.com/documents/pdf/2019/memoire_pecc_crebsl_2019-10-15.pdf

N. B. La liste complète des recommandations se trouve aux pages 21-24 inclusivement.

– 30 –

Source et information :

Luce Balthazar, directrice générale
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Bureau : 418 721-5711
Cellulaire : 418 750-8732
Courriel : crebsl@globetrotter.net